

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie OFFT
Centre de prestations
Relations internationales
Laura Antonelli Müdespacher
Effingerstrasse 27
3003 Berne

Berne, 15 mai 2012

Réponse à l'audition relative au projet d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour la formation professionnelle

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir invités à prendre position sur le projet d'ordonnance sur le cadre national des certifications pour la formation professionnelle.

Considérations générales sur l'avant-projet

L'USS soutient l'introduction d'un cadre national de certification (CNC) et du « supplément au diplôme ». Elle estime qu'un CNC et le supplément au diplôme sont deux instruments pouvant contribuer à améliorer la transparence des diplômes suisses et leur comparabilité au niveau international. Un CNC peut en particulier concourir à valoriser les diplômes de la formation professionnelle supérieure (tertiaire B). De ce fait, l'USS salue globalement la démarche et les efforts consentis par l'OFFT pour l'élaboration du CNC soumis aujourd'hui à la procédure d'audition.

Cependant, pour l'USS le projet présente une importante lacune : il est exclusivement conçu pour le domaine de la formation professionnelle. Il existe actuellement déjà un cadre de qualification national applicable au domaine des hautes écoles (*nqf.ch-HS*)¹. Lors de son élaboration, il avait été question de développer à long terme un seul cadre national de qualification dans lequel pourrait s'intégrer tous les domaines de la formation. L'USS constate que l'OFFT a préféré finalement élaborer un cadre uniquement applicable à la formation professionnelle. Elle trouve ce choix peu judicieux. Pour l'USS, l'élaboration d'un cadre global de qualification – qui s'appliquerait au domaine de la formation professionnelle comme au domaine des hautes écoles – répondrait mieux à l'objectif avéré de l'OFFT de valoriser la formation professionnelle. Ceci est particulièrement valable pour la formation professionnelle supérieure.

Selon le rapport explicatif (p. 4), le projet vise avant tout « à améliorer les chances des spécialistes et des cadres formés en Suisse sur le marché international et auprès des employeurs étrangers en Suisse ». Or, pour l'USS, ce problème n'est pas aussi important que le laisse supposer le projet soumis. Les services RH des entreprises étrangères installées sur le territoire suisse sont en général au fait des niveaux de formation du personnel suisse. De plus, la Suisse n'assiste

¹Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses, approuvé par la CRUS, KFH et la Cohep (2009) et la CUS (2011). Version actualisée du 20 septembre 2011

pas à une « exode » de ses travailleurs qualifiés vers l'étranger. Au contraire, la libre circulation et la situation favorable sur le marché suisse du travail en comparaison internationale, ont plutôt favorisé ces dernières années la venue en Suisse de nombreux travailleurs qualifiés en possession de diplômes étrangers. De plus en plus de travailleurs suisses côtoient sur leur lieu de travail des travailleurs en possession de diplômes étrangers.

Pour l'USS, le projet d'ordonnance ne tient pas suffisamment compte de cet aspect pourtant essentiel. L'USS estime que la valorisation de la formation professionnelle en Suisse passe par un système de reconnaissance réciproque des diplômes. Les diplômes étrangers ne doivent pas être de manière injustifiée dévalorisés sur le marché suisse du travail, cette situation pouvant conduire à des dérives telles la sous-enchère salariale (travailleurs qualifiés étrangers rémunérés comme les travailleurs non-qualifiés). Pour éviter cela, l'USS estime qu'il est urgent de repenser le système de reconnaissance des diplômes actuellement inefficaces en dehors des quelques formations dites *réglementées*. Les cadres de qualifications nationaux pourraient, sous certaines conditions, donner des pistes pour résoudre ces questions.

Remarques spécifiques sur la grille proposée pour le CNC

Pour l'USS, les *compétences de transfert* peuvent se limiter aux *compétences personnelles*. En effet, les *compétences professionnelles* telles que décrites n'apportent aucune plus-value à la grille d'évaluation. Le concept porte plutôt à confusion et n'est pas adapté aux formations professionnelles qui se déroulent en milieu scolaire. L'expérience professionnelle sera mieux valorisée par un certificat de travail et dans un curriculum vitae que par un niveau de qualification abstraitement défini.

Remarques sur la mise en œuvre des instruments (chapitre 4)

L'USS salue la volonté d'impliquer les *partenaires de la formation professionnelle* dans la mise en œuvre des instruments. Elle rappelle à cette occasion que les *Organisations du monde du travail* (OrTra) se composent d'associations d'employeurs et d'associations de salariés. Les syndicats et associations professionnelles compétents doivent impérativement être impliqués dans le processus de mise en œuvre.

Revendications de l'USS

Pour les raisons notamment invoquées ci-dessus, l'USS demande :

- l'élaboration dès 2013 au sein du nouveau Secrétariat d'État à la formation d'un cadre global de qualifications capable d'intégrer la formation professionnelle, la formation générale et la formation supérieure ;
- l'implication des syndicats et associations professionnelles dans le processus de mise en œuvre des instruments et dans l'application de l'ordonnance ;
- d'examiner l'opportunité d'introduire dans le cadre des suppléments aux diplômes des notions telles que « Professional bachelor/master » par analogie avec les titres du tertiaire A dans le but d'assurer une meilleure comparabilité des titres suisses à l'étranger (concerne les niveaux 6 et 7 du CNC) ;
- la mise en place d'un groupe de travail en vue de développer des pistes pour la reconnaissance réciproque des diplômes suisses et étrangers pour répondre aux besoins croissants de transparence sur le marché du travail.

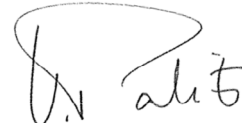
En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos remarques et propositions, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner

Président



Véronique Polito

Secrétaire centrale